

MUNICIPALITÉ DES ÉBOUEMENTS

L'ÉCHO DES ÉBOUEMENTS

ANNÉE 8, VOL. 50
JANVIER - FÉVRIER 2011



Joyeuses Fêtes



*Que l'esprit de Noël soit avec vous aujourd'hui
et tout au cours de la nouvelle année!*

SÉANCE D'INFORMATION POUR LES TIERS D'UNE PERSONNE SUICIDAIRE



Centre de prévention du suicide de Charlevoix

Que vous ayez choisi ou non de venir en aide à un proche en détresse psychologique, nous sommes conscients qu'il peut être pénible de soutenir au quotidien une personne qui vit avec une telle souffrance. Sachez que le Centre de prévention du suicide peut vous offrir du soutien et des outils afin de vous aider et vous sécuriser

dans votre démarche d'aide vis-à-vis cette personne.

La prochaine séance d'information pour les tiers d'une personne suicidaire se tiendra le mercredi 23 février prochain, de 18h à 21h.

Objectifs du groupe:

- Briser l'isolement des tiers et leur permettre de se « réseauter » entre eux;
- Aider les tiers à comprendre ce qui se passe avec la personne suicidaire;
- Offrir aux tiers du soutien et de l'information pour aider ces derniers à répondre de façon adéquate aux besoins de la personne en détresse;
- Permettre aux tiers d'échanger et de « ventiler » leurs frustrations et leurs interrogations;
- Donner aux tiers les outils nécessaires pour comprendre les processus de crises et être capables d'évaluer l'urgence suicidaire de leur proche;
- Informer les tiers sur les ressources d'aide et les différents services disponibles dans le milieu.

Pour information et réservation, veuillez contacter madame **Audrey Tremblay** au **418-665-0096**.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un nouveau calendrier de collecte vous a été distribué dernièrement. Veuillez porter une attention particulière aux modifications suivantes pour l'année 2011.

La **collecte des ordures** pour la municipalité des Éboulements (secteur 7) sera effectuée le **vendredi** à l'exception du rang Sainte-Marie (secteur 3) où elle sera effectuée le mercredi.

La **collecte des ordures** pour le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive (secteur 6) sera effectuée le **vendredi**.

La **collecte des ordures** pour la côte à Godin sera effectuée le **lundi** (pendant toute la période où elle est ouverte à la circulation.)

La **collecte de la récupération** pour la municipalité des Éboulements (secteur 7) sera effectuée le **jeudi** ainsi que le rang Sainte-Marie (secteur 3).

La **collecte de récupération** pour le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive (secteur 6) sera effectuée le **mardi** de même que la route du Port, Les Éboulements-Centre et la côte à Godin (pendant toute la période où elle est ouverte à la circulation).

L'écocentre de St-Urbain sera fermé pour la période des fêtes, soit du 19 décembre 2010 au 6 janvier 2011. Par la suite, l'écocentre reprendra l'horaire d'hiver, soit le vendredi et le samedi de 9h à 16h.

Vous pourrez y déposer vos **arbres de Noël**, exempts de décorations, selon l'horaire d'ouverture. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la MRC de Charlevoix au 418-435-2639, poste 6012.

VOEUX DE NOËL DU DÉPUTÉ MICHEL GUIMOND

En ces temps de réjouissances que sont les fêtes de Noël et celle du Nouvel An, profitons du moment pour célébrer l'amour, l'amitié et le don de soi. Que cette période de l'année soit pour nous tous l'occasion d'être près des gens que l'on chérit et le prétexte de retrouvailles, de festivités et de partage. Je vous souhaite le bonheur, la santé, le succès et l'accomplissement de tous vos Voeux

Joyeux Noël et bonne année!

Michel Guimond, député
Montmorency-Charlevoix-Haute Côte-Nord
 Porte-parole en matière de transports, d'infrastructures et de collectivités
 79, rue St-Jean-Baptiste, Baie St-Paul, G3Z 1M5

DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Comité de la bibliothèque remercie tous les bénévoles des organismes qui ont donné de leur temps au programme « Mieux Consommer » d'Hydro-Québec. C'est grâce à leur engagement et à l'aimable collaboration de la population qui, en complétant les questionnaires, ont permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. L'argent recueilli sera versé au fonds de renouvellement des équipements et de l'ameublement de votre bibliothèque. Un projet à cet effet a été déposé auprès du Ministère de la Culture, lequel a été accepté.

L'Espace Claude-Le Sauter accueillera, du 16 janvier au 13 mars prochain, l'exposition **PAS DE VENT** de madame Stella Sasseville de Baie-Saint-Paul. Il s'agit d'estampes en relief inspirées de la danse. Le **vernissage** aura lieu à 15h00 le 16 janvier, à la bibliothèque. L'artiste sera présente sur les lieux pour nous entretenir de ses oeuvres. Une invitation est lancée à tous ceux et celles qui désirent se joindre à nous.

Au début de l'année, vous recevrez par courrier un dépliant présentant les activités de toutes les bibliothèques de la MRC. À ce dépliant, est joint un questionnaire sous forme de sondage visant à connaître votre niveau de satisfaction concernant les services offerts par la bibliothèque. Nous vous encourageons fortement à le compléter et à nous faire part de toutes suggestions susceptibles d'améliorer nos services. Vous pourrez déposer votre sondage dûment complété dans la boîte de retour de livres de la bibliothèque. Un dictionnaire Petit Larousse de la dernière édition sera tiré au sort parmi tous les questionnaires reçus. Les activités présentées dans ce dépliant sont offertes, à moins d'indications contraires, à l'ensemble de la population de la MRC. Vous avez donc accès à toutes les activités de toutes les bibliothèques.

Une rotation de livres est prévue lundi le 10 janvier prochain. Les livres reçus seront exposés sur les tables aux heures d'ouverture des mardi, mercredi et dimanche suivants afin que vous puissiez bouquiner à votre aise dans ce dernier arrivage.

La gagnante du concours Biblio Astronomique du mois de novembre est Julie Pilote des Éboulements-Centre. Merci à tous les participants.

Surveillez notre présentoir, nous avons acquis beaucoup de nouveaux livres en fin d'année, dont le dernier Goncourt, Michel Houellebecq. Notre comptoir de vente offre également un bon choix de livres-cadeaux à des prix d'amis.

*Dominique Boucher, Francine Castonguay, Claude Mathieu, Ginette Montreuil, Denise Meyer, Philippe Naud et Rita Tremblay du C.A. ainsi que 16 autres bénévoles du Comité de la bibliothèque vous souhaitent de **Joyeuses Fêtes** et une **Bonne et Heureuse Année!***

Horaires : dimanche/lundi : 13h00 à 15h30, mardi : 18h30 à 20h00, (fermée du 23 décembre au 3 janvier pour le temps des Fêtes)

Téléphone : 418 489-2990 **Courriel :** bibliotheque@leseboulements.com

LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

La municipalité adoptait le 5 juillet dernier, un règlement régissant les logements intergénérationnels sur son territoire. Un formulaire de déclaration a été expédié à quelques familles afin qu'elles puissent se prévaloir, s'il y a lieu, des avantages qui y sont reliés dès l'année 2011. Il est toutefois possible que vous soyez concerné et que vous n'ayez pas reçu de formulaire. Après lecture des conditions d'admissibilité suivantes, si vous croyez rencontrer ces exigences, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418-489-2989, il nous fera plaisir de vous faire parvenir votre formulaire, lequel sera traité et validé par l'inspecteur en bâtiment

BUTS VISÉS:

- faciliter l'accès à la propriété aux nouvelles familles ;
- stimuler les familles à conserver leur résidence et d'y vivre avec le moins de contrainte possible ;
- permettre à des personnes ne pouvant subvenir seules à l'entretien de leur résidence, de continuer d'y habiter ;

PERSONNES AUTORISÉES À OCCUPER LE LOGEMENT:

Un logement intergénérationnel doit être exclusivement occupé ou destiné à l'être par des personnes possédant un lien de parenté ou d'alliance jusqu'au troisième degré, y compris par l'intermédiaire d'un conjoint de fait, avec le propriétaire occupant du logement principal, notamment, les ascendants (parents, grands-parents et arrière-grands-parents) et les descendants (enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants). En ce sens, le propriétaire occupant doit fournir à la municipalité, une preuve d'identité de tout occupant du logement intergénérationnel qui permet d'établir le lien de parenté avec le propriétaire occupant.

ARCHITECTURE ET ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS :

- Le logement intergénérationnel ne doit pas être identifié par un numéro civique distinct de celui de l'usage principal ;
- Le logement intergénérationnel doit être desservi par la même entrée de service que l'usage principal pour l'aqueduc, l'égout et l'électricité ;
- un logement intergénérationnel et l'usage principal doivent être desservis par une boîte aux lettres commune.

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR:

- un seul logement intergénérationnel est autorisé par usage principal ;
- le logement intergénérationnel doit être physiquement relié à l'habitation principale et permettre de pouvoir communiquer en permanence avec celle-ci par une porte.

CESSATION D'OCCUPATION OU CHANGEMENT D'OCCUPANT:

Le logement intergénérationnel doit être planifié en tenant compte de l'aspect temporaire de celui-ci. Si les occupants du logement intergénérationnel quittent définitivement le logement, celui-ci ne peut être occupé que si les mêmes exigences sont rencontrées. Le propriétaire ou l'occupant du logement principal doit informer la municipalité de tout changement d'occupant du logement intergénérationnel.

TAXATION:

Une seule taxe de service (aqueduc, égout, gestion des déchets) sera chargée par habitation.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES PRIVÉES

Le 4 octobre dernier, les membres du conseil adoptaient un « Programme d'aide financière aux entreprises privées » visant à inciter de nouvelles entreprises à s'établir sur notre territoire. Voici en quoi consiste ce programme:

Une aide financière s'étalant sur trois ans maximum peut être accordée à toute personne, propriétaire ou occupant, qui dépose un projet visant à exploiter ou implanter une entreprise du secteur privé dans notre municipalité.

L'aide financière prévue s'élève pour la première année à 500\$, auquel s'ajoute un montant de 250\$ par tranche de 100,000\$ provenant de la différence entre l'évaluation initiale et celle résultant des travaux effectués, pour un maximum de 2000\$.

Le montant accordé pour les années subséquentes est de 250\$ par tranche de 100 000\$ provenant de la différence entre l'évaluation foncière initiale et celle résultant des travaux effectués, pour un maximum de 1 500\$.

Lorsqu'une entreprise cesse l'usage pour lequel elle a obtenu une aide financière, l'aide cesse au moment de l'arrêt des activités. En cas de vente ou de la mise en faillite de l'entreprise ou à défaut de respecter les conditions d'admissibilité au programme, la municipalité cessera de verser l'aide accordée jusqu'à ce que la situation soit corrigée, le cas échéant. Dans tous les cas mentionnés précédemment, la municipalité se réserve le droit de réclamer le remboursement de l'aide allouée.

Seules sont admissibles les personnes qui exploitent dans un but lucratif une entreprise du secteur privé et les coopératives qui sont propriétaires ou occupants d'un immeuble exerçant leurs activités dans les seuls secteurs admissibles soit :

Agriculture, foresterie, pêche et chasse / construction / fabrication / commerce de gros / commerce de détail / transport et entreposage / finances et assurances / services immobiliers, services de location et de location à bail / services professionnels, scientifiques et techniques / services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et d'assainissements / soins de santé et assistances sociales / arts, spectacles et loisirs / hébergement et service de restauration.

Sont admissibles les entreprises qui consolident la vie économique de la municipalité en offrant un service ou un produit non disponible ou en développant ceux qu'elles exploitent. Sont exclues du programme, les nouvelles entreprises dont le service ou le produit entre en concurrence avec celui d'autres entreprises existantes dans la municipalité.

Les propriétaires ou les occupants d'un immeuble visé par le programme doivent fournir tous les renseignements demandés par la municipalité et s'assurer que toutes les conditions du programme sont respectées. De plus, aucuns arrérages de taxes municipales ne doit être dû pour l'unité d'évaluation visée par la demande.

Pour être déclarés admissibles au programme, les propriétaires ou les occupants d'un immeuble visé par le programme doivent compléter le formulaire disponible au bureau de la municipalité et obtenir une confirmation écrite, par voie de résolution du conseil municipal du montant alloué et de la période admissible.

La municipalité se réserve le droit de réviser annuellement le présent programme de compensation et peut décider de mettre fin à l'application de la présente politique sans aucun autre avis.

Pour obtenir des informations complémentaires concernant ce nouveau programme ou pour obtenir un formulaire de demande, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau de la municipalité au 418-489-2988.

BUDGET 2011 - REVENUS

1 - Taxes

Sur la valeur foncière :

Taxe foncière générale 1 204 558\$

Sur une autre base :

Taxes de secteur - service de la dette 36 950\$

Eau 187 541\$

Égout 131 538\$

Gestion des déchets 183 108\$

1 743 695\$

2 - Paiement tenant lieu de taxes :

Gouvernement du Québec 2 008\$

Gouvernement du Canada 3 450\$

École primaire 9 500\$

14 958\$

3 - Autres recettes :

Autres services rendus 8 670\$

Licence et permis 14 000\$

Mutations immobilières 50 000\$

Droits - gravières et sablières 60 000\$

Amendes et pénalités 2 000\$

Intérêts - arrérages de taxes 11 000\$

Autres recettes diverses 5 500\$

151 170\$

4 - Transfert (subventions) :

Compensation provenant de la TVQ 30 700\$

Réseau routier 254 194\$

Hygiène du milieu 39 420\$

324 314\$

TOTAL DES RECETTES :

2 234 137\$

BUDGET 2011 - DÉPENSES ET AFFECTATIONS

1 - Administration générale:

Conseil municipal 36 039\$

Gestion financière et administration 218 264\$

Évaluation 41 706\$

Autres 136 648\$

432 657\$

2- Sécurité publique

Police - Sûreté du Québec 174 557\$

Sécurité incendie 60 397\$

234 954\$

3 - Transport :

Voirie municipale 190 269\$

Enlèvement de la neige 157 827\$

Éclairage de rue 26 000\$

Circulation 11 000\$

Transport adapté et collectif 2 657\$

387 753\$

4- Hygiène du milieu

Approvisionnement et traitement de l'eau 34 338\$

Réseau de distribution de l'eau 28 411\$

Traitement des eaux usées 51 666\$

Réseau d'égout 4 584\$

Gestion des déchets 183 067\$

302 066\$

5 - Aménagement, urbanisme et développement

Aménagement, urbanisme et zonage 45 210\$

Promotion et développement économique 18 568\$

63 778\$

BUDGET 2011 - DÉPENSES ET AFFECTATIONS

6 - Loisirs et culture:	
Patinoire extérieure - loisirs	35 248\$
Bibliothèque	11 510\$
Autres	4 000\$
	50 758\$
7 - Frais de financement:	
Intérêts sur emprunts	188 048\$
Autres frais	5 000\$
	193 048
8 - Autres activités financières et affectations	
Remboursement - dette à long terme	239 923\$
9 - Affectation aux activités d'investissements:	
Hôtel de ville	6 000\$
Équipement incendie	25 000\$
Piste cyclable	20 000\$
Travaux taxe d'accises	255 000\$
Patinoire extérieure	5 000\$
	311 000\$
10 - Fonds voirie locale	
Transfert au fonds de voirie locale	60 000\$
Affectation au fonds de voirie locale	(41 800\$)
	18 200\$
<u>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS :</u>	<u>2 234 137\$</u>

TAXE FONCIÈRE

Le taux de la taxe foncière est fixé à 0.69/100\$ d'évaluation pour les deux secteurs de la municipalité.

TARIF DE SECTEUR (DÉVELOPPEMENT DE LA SEIGNEURIE)

327,00\$	pavage
170,00\$	immobilisation aqueduc
104,00\$	opération aqueduc

TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

173,00\$	immobilisation - Les Éboulements
104,00\$	opération - Les Éboulements
272,00\$	immobilisation - Saint-Joseph-de-la-Rive
119,00\$	opération - Saint-Joseph-de-la-Rive
4,50m ³	immeubles dotés d'un compteur d'eau

TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET ASSAINISSEMENT DES EAUX

168,00\$	immobilisation - Les Éboulements
145,00\$	opération - Les Éboulements
335,00\$	immobilisation - Saint-Joseph-de-la-Rive
177,00\$	opération - Saint-Joseph-de-la-Rive

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

187,00\$	logement
374,00\$	commerce et auberge de moins de 10 chambres
561,00\$	auberge de 10 chambres et plus

Un tarif annuel supplémentaire de 19,00\$ est exigé et prélevé pour l'année 2011 à tous les usagers du service d'enlèvement et de destruction des ordures ménagères du secteur formé du territoire de l'ancien village de Saint-Joseph-de-la-Rive, pour un total de 206,00\$.

Ce budget a été adopté à une séance extraordinaire du conseil tenue le mardi 14 décembre 2010 à 20h00.

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

248, rue du Village
Les Éboulements, Qc
G0A 2M0

Téléphone : 418-489-2988
Télécopie : 418-489-2989
Messagerie : municipalite@leseboulements.com



Retrouvez-nous sur le
web!

www.leseboulements.com

MAIRE : BERTRAND BOUCHARD
CONSEILLERS : LISE SAVARD
RUTH TREMBLAY
RÉGIS PILOTE
GUY TREMBLAY
LYNE GIRARD
DIANE TREMBLAY

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL: LUNDI, 10 janvier 2011
LUNDI, 7 février 2011
LUNDI, 7 mars 2011

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H00
ET DE 13H00 À 16H30. Le bureau sera fermé du 24 décembre 2010
au 4 janvier 2011 inclusivement.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE: LINDA GAUTHIER
ADJOINTE À LA DIRECTION : DANIELLE TREMBLAY
SUPERVISEUR GÉNÉRAL ET CHEF POMPIER: GRÉGOIRE BOUCHARD
AGENTE DE PROJET: HÉLÈNE THIVIERGE
INSPECTEUR EN BÂTIMENT: JEAN-PAUL PILOTE
Monsieur Pilote est présent le jeudi de 8H30 à midi et de 13h00 à 16h00

SERVICE D'URGENCE : 9-1-1

SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE FEU) 418-635-1215

PROGRAMMATION EN LOISIRS

Un nouveau guide de programmation intermunicipale en loisir pour l'hiver 2010-2011 est maintenant disponible sur le site Internet de la municipalité (leseboulements.com) ainsi que sur celui de la MRC (mrccharlevoix.ca) et du CLD (cld-charlevoix.org). Le document papier est également affiché et disponible au bureau municipal.

Que ce soit pour des activités libres ou des cours organisés, vous trouverez les informations complètes tels que les coûts et l'horaire prévu de même que les numéros de téléphone pour joindre les responsables.

Vous serez ainsi en mesure de faire votre choix parmi de nombreuses activités telles que le badminton (Baie St-Paul et St-Urbain) le conditionnement physique (Baie St-Paul), le hockey cosom (St-Urbain), le théâtre (Petite-Rivière-St-François) le club de marche (Isle-aux-Coudres et Baie St-Paul) ou le Tai chi (Baie St-Paul et St-Hilarion), selon vos goûts et vos disponibilités.

Notez les activités qui auront lieu dans notre municipalité: Le ski de fond, la danse en ligne, le judo, le stretching workout, le hockey et le patinage libre.

LES PETITES ANNONCES

Le club Fadoq les Blés Mûrs des Éboulements vous invite à participer aux activités suivantes:

Mercredi, 5 janvier : Activités régulières (cartes et peinture)

Mercredi, 12 janvier : Bingo

Mercredi, 19 janvier : Activités régulières

Mercredi 26 janvier : Activités régulières

Mercredi, 2 février : Activités régulières

Mercredi, 9 février : Bingo

Dimanche, 13 février: Soirée de cartes

Mercredi, 16 février: Activités régulières

Mercredi, 23 février : Activités régulières

N'oubliez pas les exercices de Tai Chi tous les mercredis à 13h00 et le baseball poche tous les mardis soir.

Les dates pour les cours de danse en ligne sont à confirmer.